RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
VILLE DE PORNIC
- 1 AOUT 2024
ARRIVÉE

cerfa
N° 13404*12

# Déclaration préalable

# Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

**Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.**

ⓘ Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

ⓘ Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes bien immobiliers ».

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

**Vous devez utiliser ce formulaire si :**

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage,...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration[1].

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

**Cadre réservé à la mairie du lieu du projet**

D P 0 4 4 1 3 1 2 4 D 2 5 5 d
Dpt Commune Année N° de dossier

**La présente demande a été reçue à la mairie**

le __/__/____

Cachet de la mairie et signature du receveur

**Dossier transmis :**

☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

## 1 Identité du déclarant[2]

ⓘ Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] À compter du 1er janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévues à l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.
[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

## 1.1 Vous êtes un particulier

Nom | Prénom

**Date et lieu de naissance :** Date : __/__/____

Commune :

Département : Pays :

## 1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination : FREE-MOBILE | Raison sociale :

N° SIRET : 49924713800021 | Type de société (SA, SCI...) : SAS

Représentant de la personne morale :

Nom : THOMAS | Prénom : Nicolas

# 2 Coordonnées du déclarant

**Adresse :** Numéro : 16 Voie : Rue de la Ville l'Eveque

Lieu-dit :

Localité : PARIS

Code postal : 75008 BP : Cedex :

**Téléphone :** 0782806473 Indicatif pour le pays étranger :

Si le déclarant habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Adresse électronique : admin-freemobile-nordouest@iliad.fr

☑ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

# 2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)[3]

ⓘ Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

**Pour un particulier :**

Nom : CHATELLIER | Prénom : Alexandra

**Pour une personne morale :**

Dénomination : FREE-MOBILE | Raison sociale :

N° SIRET : 49924713800021 | Type de société (SA, SCI...) : SAS

Représentant de la personne morale :

Nom | Prénom

[3] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette déclaration.

**Adresse :** Numéro : 16 Voie : Rue de la Ville l'Eveque

Lieu-dit :

Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 0 8 BP : Cedex :

**Si cette personne habite à l'étranger :**

Pays : Division territoriale :

**Téléphone :** 0 6 4 7 9 6 9 9 5 5 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

achatellier @free-mobile.fr

# 3 Le terrain

## 3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

ⓘ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

**Adresse du (ou des) terrain(s)**

Numéro : 2 Voie : rue Saint Gilles

Lieu-dit :

Localité : PORNIC

Code postal : 4 4 2 1 0

**Références cadastrales**[4] **:**

ⓘ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 11.

Préfixe : Section : C Z Numéro : 1 9 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 905

## 3.2 Situation juridique du terrain

ⓘ Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? | ☐ Oui | ☑ Non | ☐ Je ne sais pas |
| Le terrain est-il situé dans un lotissement ? | ☐ Oui | ☐ Non | ☑ Je ne sais pas |
| Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? | ☐ Oui | ☐ Non | ☑ Je ne sais pas |
| Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? | ☐ Oui | ☐ Non | ☑ Je ne sais pas |
| Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? | ☐ Oui | ☐ Non | ☑ Je ne sais pas |
| Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? | ☐ Oui | ☑ Non | ☐ Je ne sais pas |

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

## 4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

ⓘ Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

### 4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

ⓘ Cochez la ou les cases correspondantes.

☐ Lotissement

☐ Division foncière située dans une partie de la commune délimitée par le conseil municipal[5]

☐ Terrain de camping

☐ Installation d'une caravane en dehors d'un terrain de camping ou d'un parc résidentiel de loisirs

- Durée annuelle d'installation (en mois) : ____

☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes

- Contenance (nombre d'unités) : ____

☐ Modification ou suppression d'un élément protégé par une délibération du conseil municipal

☐ Installation d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage pendant plus de trois mois consécutifs

☐ Aire d'accueil des gens du voyage

☐ Travaux ayant pour effet de modifier l'aménagement des espaces non bâtis autour d'un bâtiment existant situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

☐ Aménagement d'un terrain pour au moins deux résidences démontables, créant une surface de plancher totale inférieure ou égale à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :

- Superficie (en m²) : ____
- Profondeur en m (pour les affouillements) : ____
- Hauteur en m (pour les exhaussements) : ____

☐ Coupe et abattage d'arbres

☐ Modification ou suppression d'un élément protégé par un plan local d'urbanisme ou document d'urbanisme en tenant lieu (plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone)[6]

☐ Aménagement d'aire d'accueil et terrain familial des gens du voyage recevant jusqu'à deux résidences mobiles

**Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, abords d'un monument historique, site classé ou réserve naturelle :**

☐ Installation de mobilier urbain, d'œuvre d'art

☐ Modification de voie ou espace publics

☐ Plantations effectuées sur les voies ou espaces publics

**Courte description de votre projet ou de vos travaux :**

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : ____

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre : ____

[5] En application de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme.

[6] Élément identifié et protégé en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme. En cas de doute, veuillez vérifier auprès de la mairie.

## 4.2 À remplir pour la déclaration d'un camping, d'un parc résidentiel de loisirs ou d'un terrain mis à disposition de campeurs

**Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?** ☐ Oui ☐ Non

Si oui,

– Veuillez préciser la date et/ou le numéro de l'autorisation : _____

– Veuillez préciser le nombre d'emplacements : _____

- avant agrandissement ou réaménagement : _____
- après agrandissement ou réaménagement : _____

**Veuillez préciser le nombre maximum d'emplacements réservés aux :**

☐ tentes : _____ ☐ caravanes : _____ ☐ résidences mobiles de loisirs : _____

et précisez le nombre maximal de personnes accueillies : _____

**Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)**

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____ Surface de plancher prévue, réservée aux HLL : _____

## 4.3 À remplir pour la déclaration de coupe et/ou abattage d'arbres

Courte description du lieu concerné :

☐ bois ou forêt ☐ parc ☐ alignement (espaces verts urbains)

Nature du boisement :

Essences : _____

Âge : _____ Densité : _____ Qualité : _____

Traitement : _____ Autres : _____

## 5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

### 5.1 Nature des travaux envisagés

☐ Nouvelle construction

☑ Travaux ou changement de destination[7] sur une construction existante

☐ Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Création d'un relais de téléphonie
Installation de 3 antennes panneaux intégrées dans le clocher de l'église et placées derrière des abat-sons en résine. Les antennes seront peintes en noires, et remise en place des filets anti-pigeons.
-création d'une zone technique sur plancher en caillebotis, constituée de coffrets techniques, au premier niveau (les coffrets techniques sont en métal et fibre de verre de couleurs blanche, beige et grise)

Création d'une surface plancher de 11.3 m2 pour la zone technique.

L'objet de ce projet est d'exploiter et de fournir un réseau et des services de télécommunication mobile ouverts au public (Catégorie : ouvrage spécial d'intérêt Collectif).
Dans le cas ou le projet nécessiterait une extension de réseau, les frais afférents à cette extension seront pris en charge par le bénéficiaire de l'autorisation, conformément à l'article L332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : 18 KVA

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête : _____ kW et la destination principale de l'énergie produite :

### 5.2 Informations complémentaires

• Type d'annexes :

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐ Autres annexes à l'habitation

Précisez :

• Nombre total de logements créés : ___ dont individuels : ___ dont collectifs : ___

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social ___ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) ___ Prêt à taux zéro ___

Autres financements : ___

• Mode d'utilisation principale des logements :

☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

☐ Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme

☐ Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées

☐ Autres, précisez :

[7] Pour des informations concernant les changements de destination, se reporter à la rubrique 5.3 et 5.4.

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : ___ ___ ___
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

  1 pièce ___ ___ ___ 2 pièces ___ ___ ___

  3 pièces ___ ___ ___ 4 pièces ___ ___ ___

  5 pièces ___ ___ ___ 6 pièces et plus ___ ___ ___
- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

  au-dessus du sol ___ ___ ___ **et** au-dessous du sol ___ ___ ___
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

  ☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

  ☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale

  ☑ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

## 5.3 Destination des constructions et tableau des surfaces

ⓘ Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016.

Surfaces de plancher[8] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

| **Destinations** | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée[9] (B) | Surface créée par changement de destination[10] (C) | Surface supprimée[11] (D) | Surface supprimée par changement de destination[9] (E) | Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Habitation | | | | | | |
| Hébergement hôtelier | | | | | | |
| Bureaux | | | | | | |
| Commerce | | | | | | |
| Artisanat[12] | | | | | | |
| Industrie | | | | | | |
| Exploitation agricole ou forestière | | | | | | |
| Entrepôt | | | | | | |
| Service public ou d'intérêt collectif | | 11.3 | | | | 11.3 |
| **Surfaces totales (m²)** | 0 | 11.3 | 0 | 0 | 0 | 11.3 |

[8] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.

[9] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[10] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[11] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[12] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

## 5.4 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

ⓘ Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.3.

Surface de plancher[13] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

| **Destinations** (article R.151-27 du code de l'urbanisme) | **Sous-destinations** (article R.151-28 du code de l'urbanisme) | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée[14] (B) | Surface créée par changement de destination[15] ou de sous-destination[16] (C) | Surface supprimée[17] (D) | Surface supprimée par changement de destination[15] ou de sous-destination[16] (E) | Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Exploitation agricole et forestière | Exploitation agricole | | | | | | |
| | Exploitation forestière | | | | | | |
| Habitation | Logement | | | | | | |
| | Hébergement | | | | | | |
| Commerce et activités de service | Artisanat et commerce de détail | | | | | | |
| | Restauration | | | | | | |
| | Commerce de gros | | | | | | |
| | Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle | | | | | | |
| | Cinéma | | | | | | |
| | Hôtels | | | | | | |
| | Autres hébergements touristiques | | | | | | |
| Équipement d'intérêt collectif et services publics | Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés | | | | | | |
| | Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés | | 11.3 | | | | 11.3 |
| | Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale | | | | | | |
| | Salles d'art et de spectacles | | | | | | |
| | Équipements sportifs | | | | | | |
| | Lieux de culte | | | | | | |
| | Autres équipements recevant du public | | | | | | |
| Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire | Industrie | | | | | | |
| | Entrepôt | | | | | | |
| | Bureau | | | | | | |
| | Centre de congrès et d'exposition | | | | | | |
| | Cuisine dédiée à la vente en ligne | | | | | | |
| **Surfaces totales (en m²)** | | 0 | 11.3 | 0 | 0 | 0 | 11.3 |

[13] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur service-public.fr.
[14] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
[15] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.
[16] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.
[17] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

## 5.5 Stationnement

**Nombre de places de stationnement**

Avant réalisation du projet : 0 Après réalisation du projet : 0

**Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet**

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

**Pour les commerces et cinémas :**

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

# 6 Informations pour l'application d'une législation connexe

**Indiquez si votre projet :**

☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement

☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement

☐ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

☐ porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement

☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

☐ a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

☐ est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie

ⓘ Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

**Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :**

ⓘ Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

## 7 Participation pour voirie et réseaux

ⓘ Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

### 7.1 Pour un particulier

Nom _____ Prénom _____

### 7.2 Pour une personne morale

Dénomination _____ Raison sociale _____

N° SIRET _____ Type de société (SA, SCI…) _____

Représentant de la personne morale :

Nom _____ Prénom _____

**Adresse :** Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Adresse électronique :

_____@_____

## 8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers »

À PARIS

Le 02/07/2024

Antoine LE GAL
Directeur du Déploiement

FREE MOBILE
16 rue de la Ville L'Evêque
75008 PARIS
Tél. : 01 73 50 20 00
RCS : 499 247 138

Signature du déclarant

### ⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

## Références cadastrales : fiche complémentaire

ⓘ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

**Superficie totale du terrain (en m²) :** _____

## Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Dans le cas où votre demande relèverait de la compétence de l'État, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme.

### 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante*.

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

* https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

## Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

ⓘ Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de déclaration et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.
**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**
Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)[18].

Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 a) du code de l'urbanisme]. En outre, deux ou cinq exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2, DP3 et DP10, doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

⚠ Toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

## 1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

| Pièce | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|---|---|
| ☑ DP1. **Un plan de situation** du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier<br>+ 2 exemplaires supplémentaires |

## 2 Pièces complémentaires

ⓘ À joindre si votre projet porte sur des constructions

| Pièce | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|---|---|
| ☑ DP2. **Un plan de masse** coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...) | 1 exemplaire par dossier<br>+ 2 exemplaires supplémentaires |
| ☐ DP3. **Un plan en coupe** précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10 b) du code de l'urbanisme].<br>À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée ) | 1 exemplaire par dossier<br>+ 2 exemplaires supplémentaires |

[18] Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

| | |
|---|---|
| ☑ DP4. **Un plan des façades et des toitures** [Art. R.431-10 a) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte..). Inutile pour un simple ravalement de façade. | 1 exemplaire par dossier |
| ☐ DP5. **Une représentation de l'aspect extérieur** de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36 c) du code de l'urbanisme]. À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée. | 1 exemplaire par dossier |
| **Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :** (En dehors de ces périmètres de protection, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une piscine couverte ou une véranda qui sera visible depuis la rue mais elles ne sont pas utiles, par exemple, pour une piscine non couverte qui ne se verra pas depuis l'espace public). | |
| ☑ DP6. **Un document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme][19] | 1 exemplaire par dossier |
| ☑ DP7. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| ☑ DP8. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| ☐ DP 8-1. **Une note** précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L.151-29-1, L.152-5, L.152-5-1 et L.152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

## 3 Pièces complémentaires

ⓘ À joindre si votre projet porte sur des travaux, installations et aménagements

| Pièce | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|---|---|
| ☐ DP9. **Un plan sommaire** des lieux indiquant, le cas échéant, les bâtiments de toute nature existant sur le terrain [Art. R. 441-10 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| ☐ DP10. **Un croquis et un plan** coté dans les trois dimensions faisant apparaître la ou les divisions projetées [Art. R. 441-10 c) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier<br>+ 2 exemplaires supplémentaires |
| **Si votre projet porte sur la subdivision d'un lot provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager, dans la limite du nombre maximum de lots autorisés :** | |
| ☐ DP 10-1. **L'attestation** de l'accord du lotisseur[Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

## 4 Pièces complémentaires

ⓘ À joindre selon la nature et/ou la situation du projet

| Pièce | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|---|---|
| **Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :** | |
| ☑ DP11. **Une notice** faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :** | |
| ☐ DP11-1. **Le dossier** prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

[19] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

| | |
|---|---|
| **Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :** | |
| ☐ DP11-1-1. **L'étude d'impact** ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| ☐ DP11-1-2 **L'étude d'impact** actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L.414-4 du code de l'environnement :** | |
| ☐ DP11-2. **Le dossier d'évaluation des incidences** prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :** | |
| ☐ DP12. **Une notice** précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :** | |
| ☐ DP12-1. **Un document** prévu par l'article R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| ☐ DP12-2. **Un document** par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet est accompagné d'une demande de dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :** | |
| ☐ DP14. **Une note** précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :** | |
| ☐ DP14-1. **Une demande** de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :** | |
| ☐ DP15. **Une copie du contrat** ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :** | |
| ☐ DP16. **Une copie du contrat** ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet porte sur une construction susceptible, en raison de son emplacement et de sa hauteur, de constituer un obstacle à la navigation aérienne :** | |
| ☐ DP 16-1. **Le justificatif** de dépôt de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 244-1 du code de l'aviation civile [Art. R. 431-36 d) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet porte, dans un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), sur des travaux susceptibles de modifier l'état des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure au sens des articles 524 et 525 du code civil ou s'il porte, dans un PSMV mis à l'étude, sur des travaux susceptibles de modifier les parties intérieures du bâti :** | |
| ☐ DP17. **Un document graphique** faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacun des éléments ou parties faisant l'objet de travaux [Art. R. 431-37 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

| | |
|---|---|
| **Si votre projet porte sur l'aménagement d'un terrain en vue de l'installation de résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs :** | |
| ☐ DP 18. **L'attestation** assurant le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de satisfaction des besoins en eau, assainissement et électricité [Art. R. 441-10] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet est soumis à la redevance bureaux :** | |
| ☐ DP21. **Le formulaire** de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :** | |
| ☐ DP22. **L'extrait de la convention** précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet nécessite un agrément :** | |
| ☐ DP23. **La copie de l'agrément** [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :** | |
| ☐ DP24. **L'attestation** montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation] | 1 exemplaire par dossier |
| **Si votre projet se situe dans une zone réglementée dans le cadre de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :** | |
| ☐ DP25. **Le dossier** de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant] | 3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France |
| **Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :** | |
| ☐ DP26. **Un document** contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme | 1 exemplaire par dossier |
| **Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :** | |
| ☐ DP29. **La décision** prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

# D - PIECES JOINTES

DP1 un plan de situation du terrain [Art R.431-36a du code de l'urbanisme]

DP1a – Carte IGN

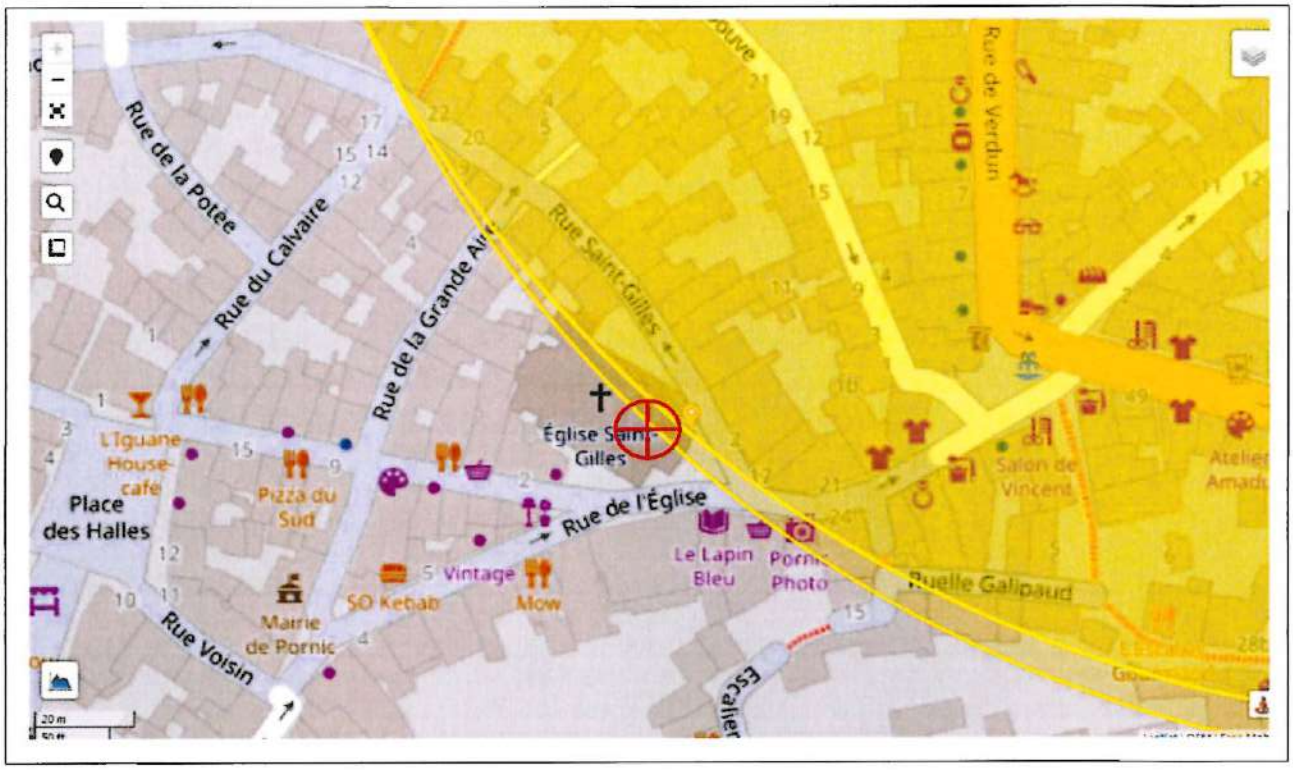


Service Urbanisme - Pornic

MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE)

01 AOUT 2024

ARRIVÉE

DP1b – Vue Satellite

Service Urbanisme - Pornic

MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE)

01 AOUT 2024

ARRIVÉE

DP1c – Plan Cadastre

01 AOUT 2024

MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE) ARRIVÉE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département
LOIRE ATLANTIQUE

Commune
PORNIC

Section : CZ
Feuille : 000 CZ 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 17/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT PORNIC
1 rue Francis de Pressensé BP 289
44616
44616 Saint Nazaire
tél. 02 40 00 10 10 -fax 02 40 00 97 20
cdif.saint-nazaire@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

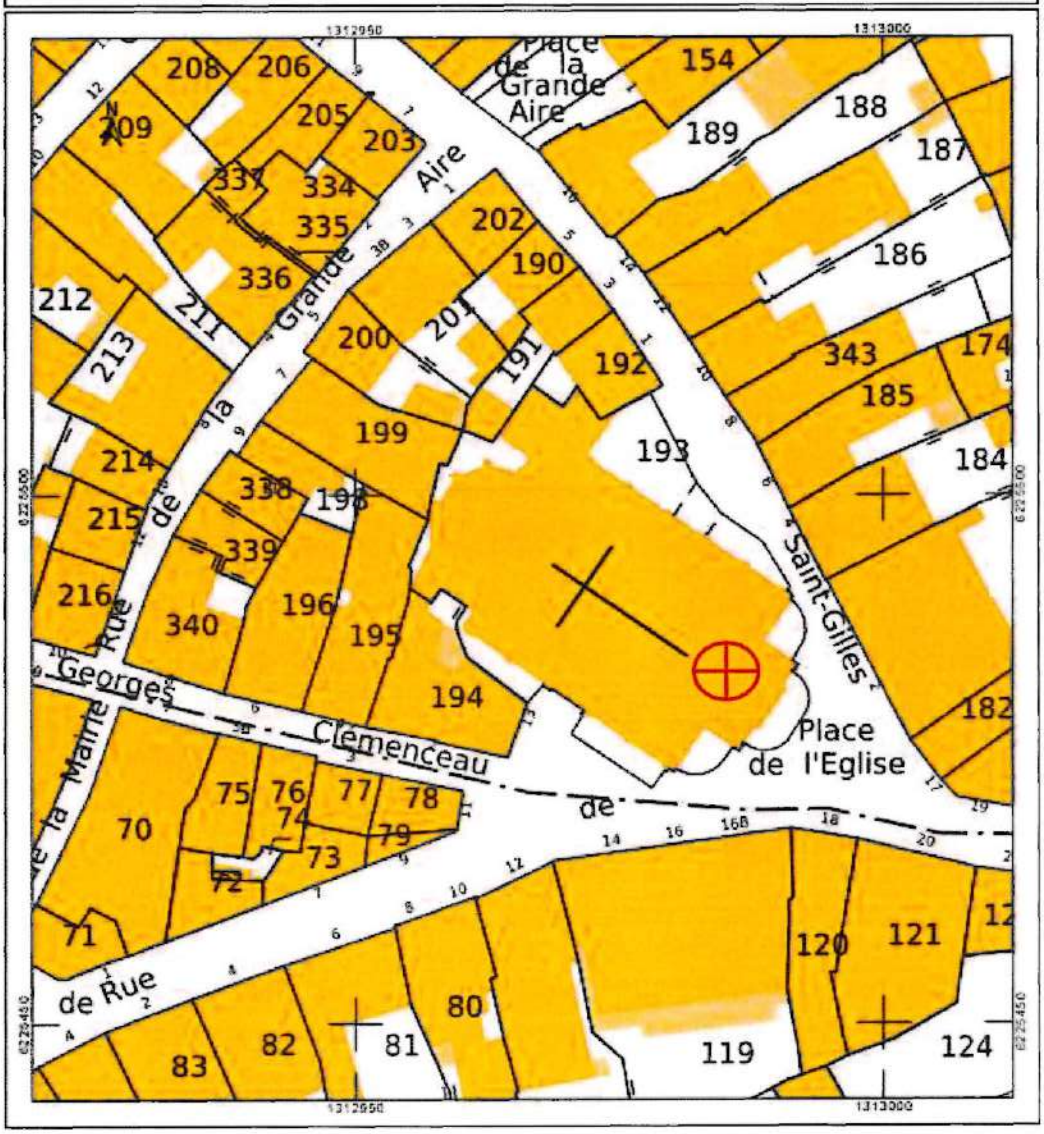

0 1 AOUT 2024

ARRIVÉE

DP2 un plan de masse [Art R.431-36b du code de l'urbanisme]

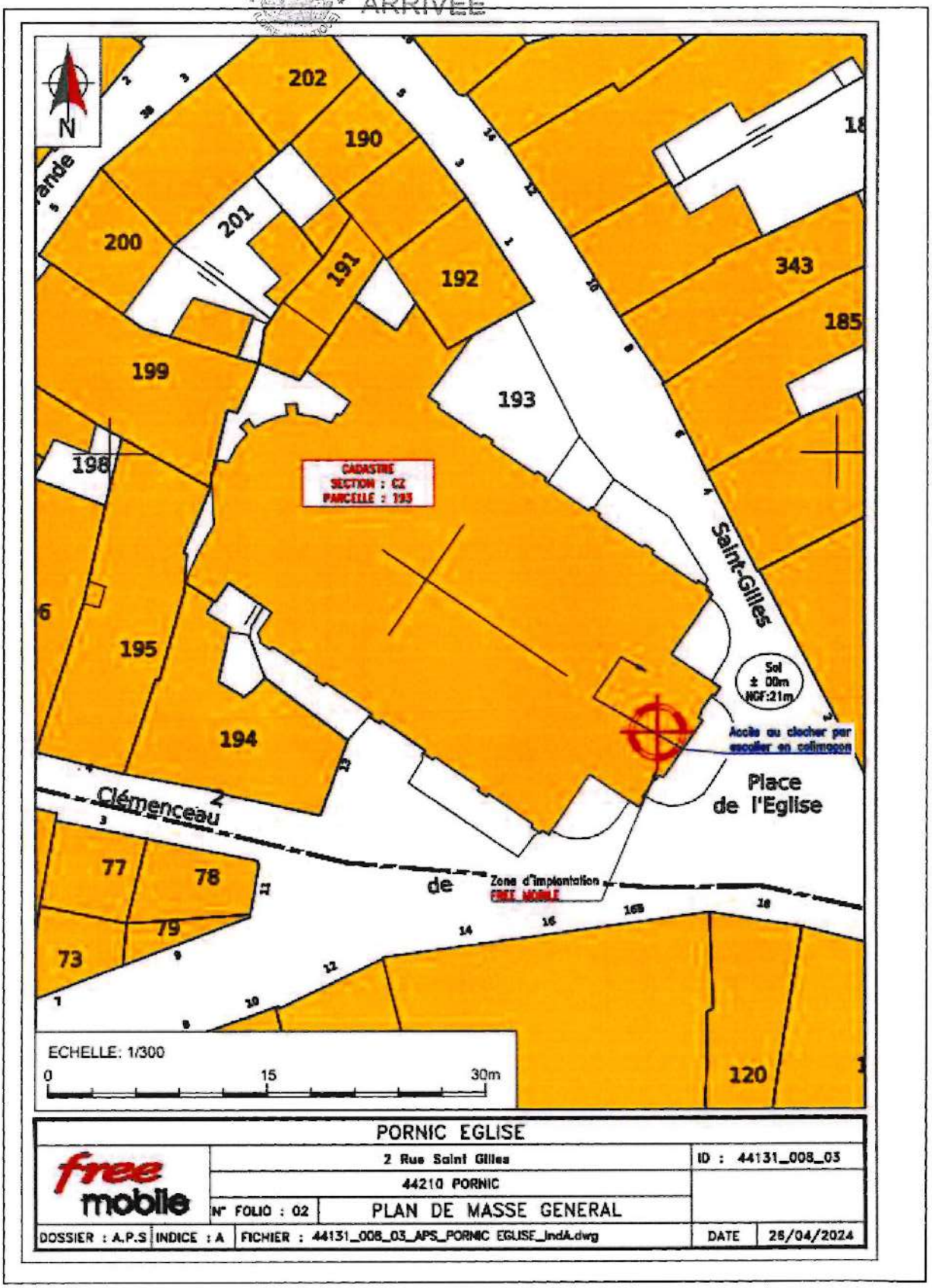

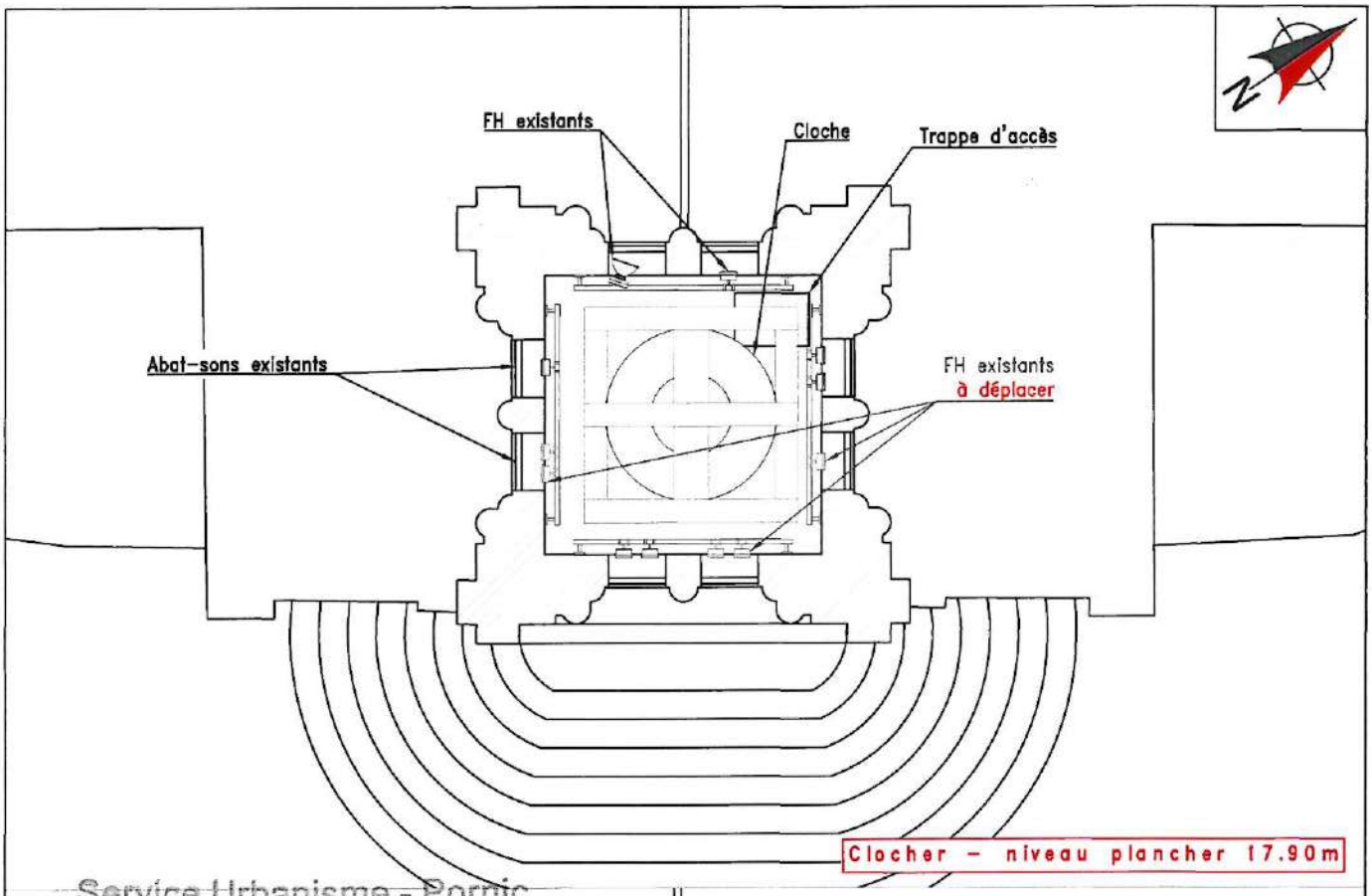


Service Urbanisme - Pornic
01 AOUT 2024
ARRIVÉE
MAIRIE DE PORNIC

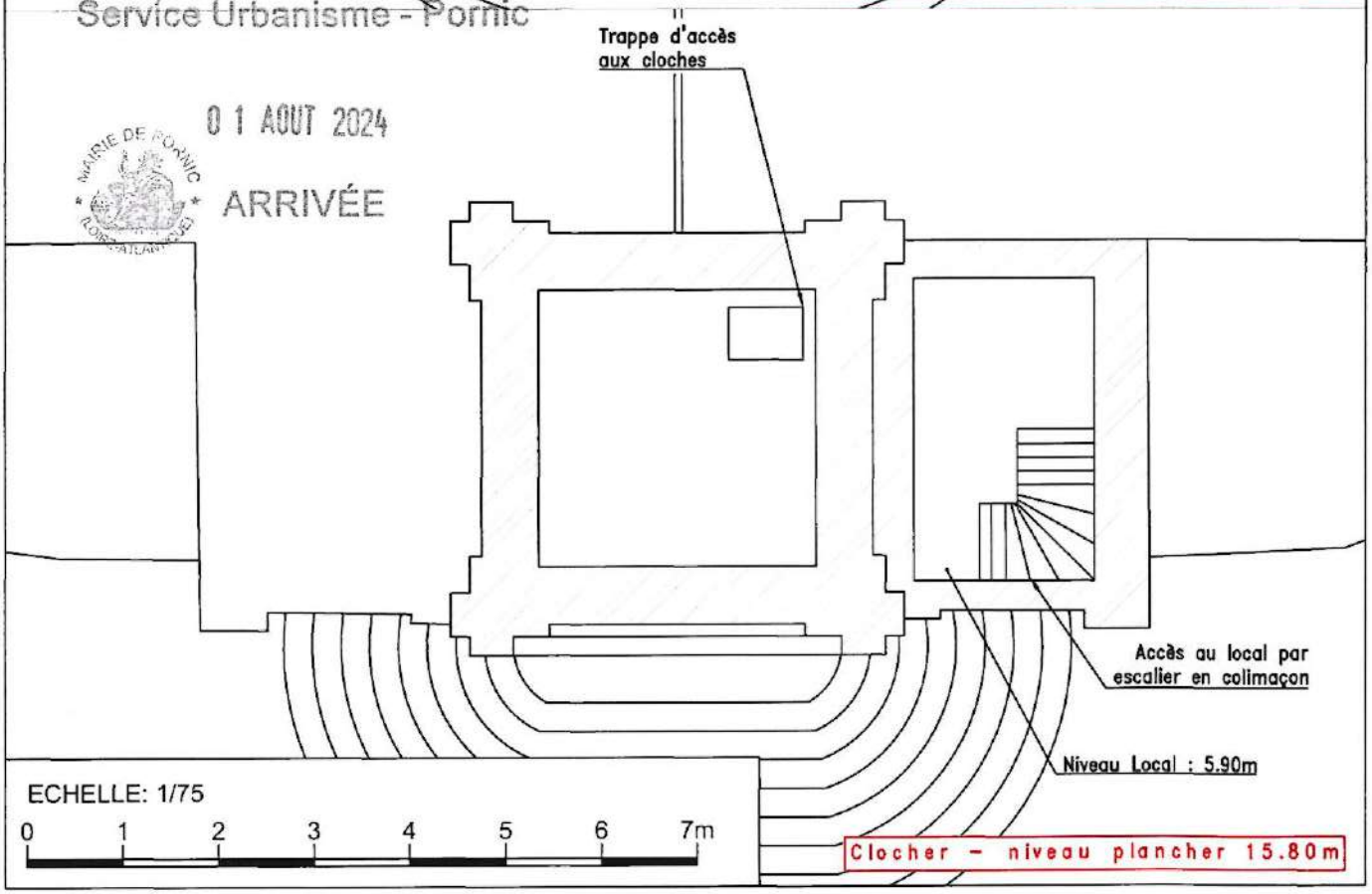


ECHELLE: 1/75

0 1 2 3 4 5 6 7m

# PORNIC EGLISE

free mobile

2 Rue Saint Gilles

44210 PORNIC

ID : 44131_008_03

N° FOLIO : 04

PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT

| DOSSIER : A.P.S | INDICE : A | FICHIER : 44131_008_03_APS_PORNIC EGLISE_IndA.dwg | DATE | 26/04/2024 |
|---|---|---|---|---|

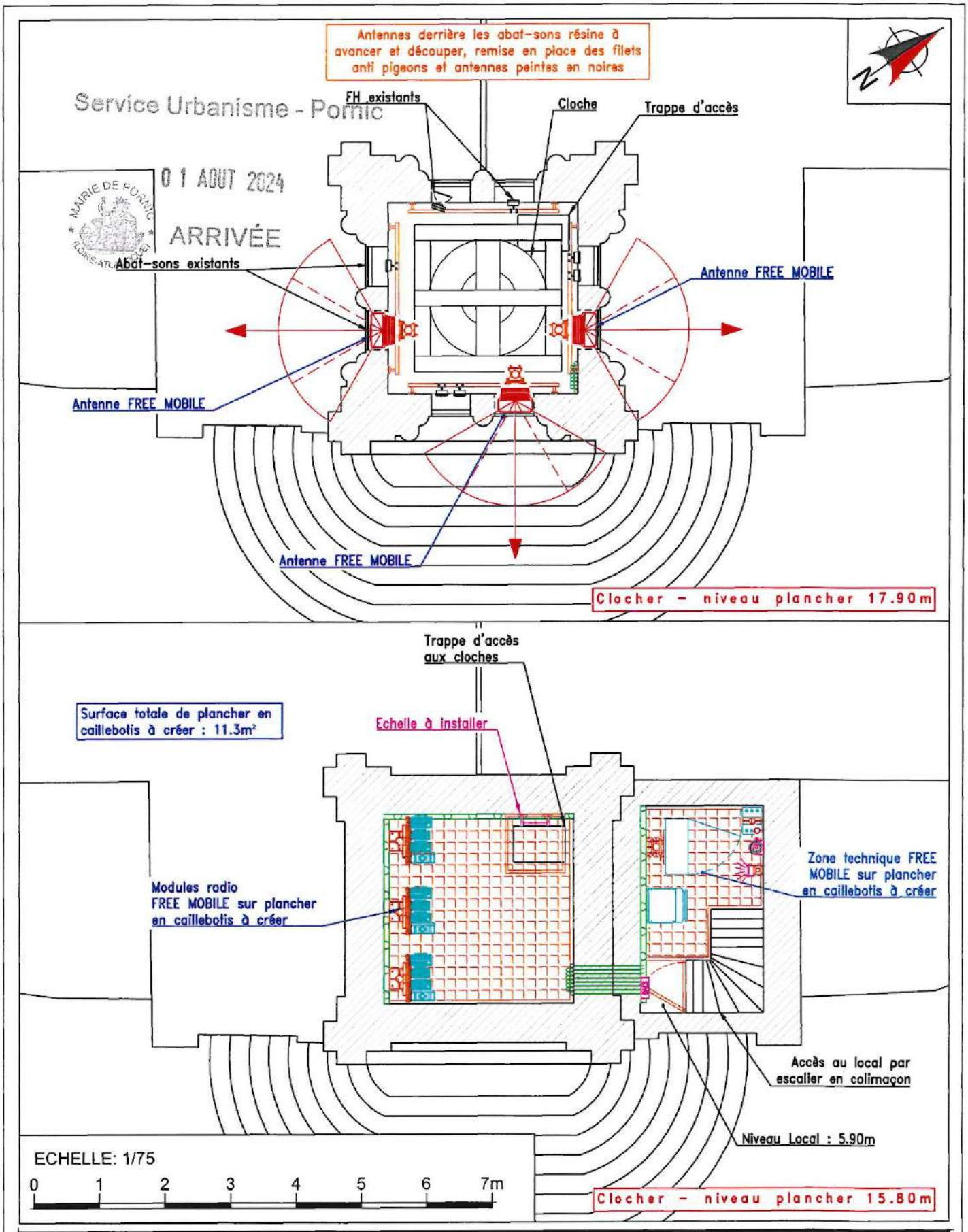


Service Urbanisme - Pornic
01 AOUT 2024
ARRIVÉE
MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE)

| PORNIC EGLISE | | | |
|---|---|---|---|
| free mobile | 2 Rue Saint Gilles | | ID : 44131_008_03 |
| | 44210 PORNIC | | |
| | N° FOLIO : 05.1 | PLAN D'IMPLANTATION PROJET | |
| DOSSIER : A.P.S | INDICE : A | FICHIER : 44131_008_03_APS_PORNIC EGLISE_IndA.dwg | DATE 26/04/2024 |

ECHELLE: 1/150

0 5 10 15m

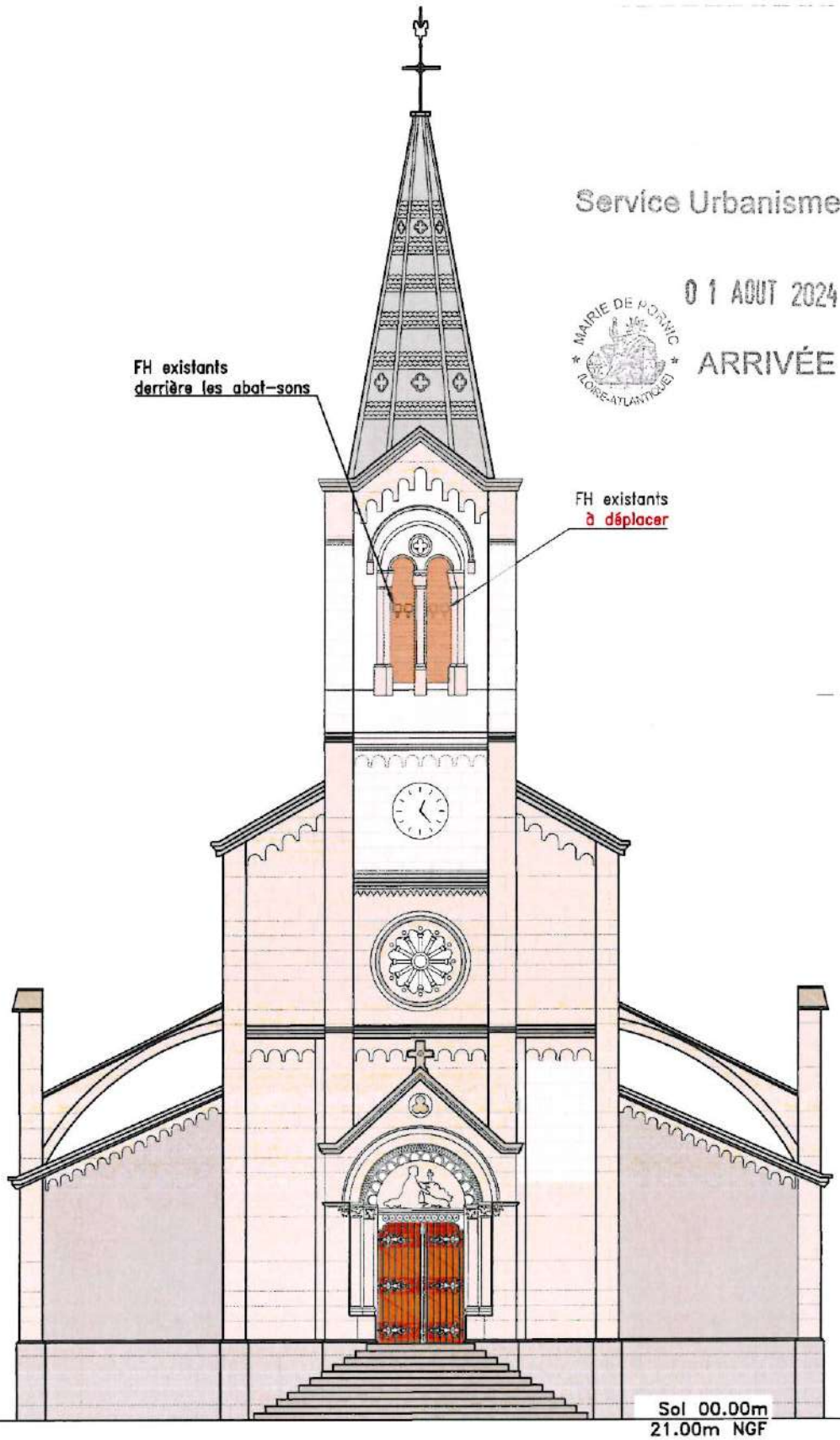


Service Urbanisme - Pornic

01 AOUT 2024

MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE)

ARRIVÉE

| | | | |
|---|---|---|---|
| PORNIC EGLISE | | | |
| free mobile | 2 Rue Saint Gilles | | ID : 44131_008_03 |
| | 44210 PORNIC | | |
| | N° FOLIO : 06 | PLAN D'ELEVATION EXISTANT | |
| DOSSIER : A.P.S | INDICE : A | FICHIER : 44131_008_03_APS_PORNIC EGLISE_IndA.dwg | DATE 26/04/2024 |

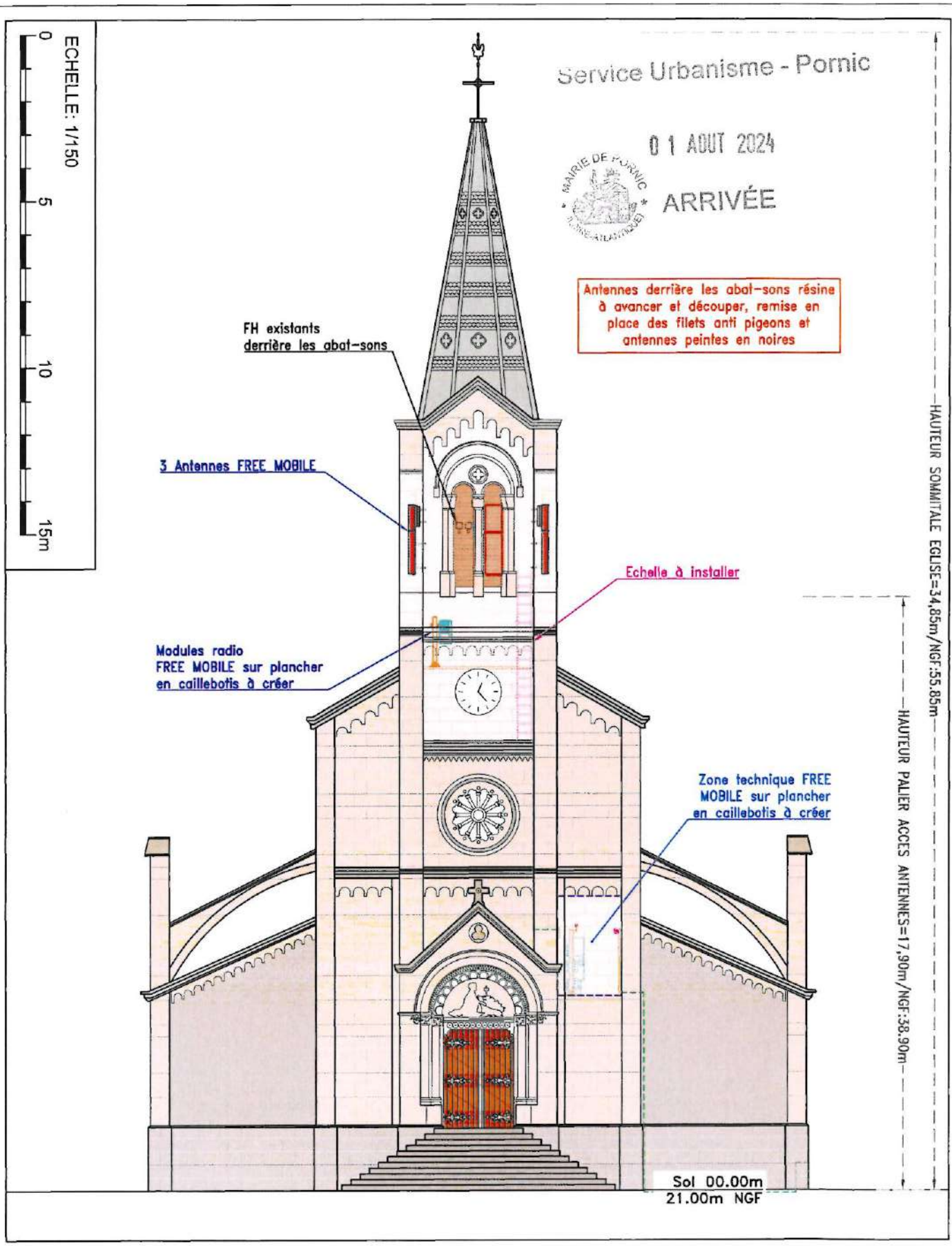


# PORNIC EGLISE

free mobile

2 Rue Saint Gilles

44210 PORNIC

ID : 44131_008_03

N° FOLIO : 07.1

PLAN D'ELEVATION PROJET

DOSSIER : A.P.S | INDICE : A | FICHIER : 44131_008_03_APS_PORNIC EGLISE_IndA.dwg | DATE | 26/04/2024

DP6 Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art R.431-10c du code de l'urbanisme]

Prises de vue

Service Urbanisme - Pornic

01 AOUT 2024

MAIRIE DE PORNIC

ARRIVÉE

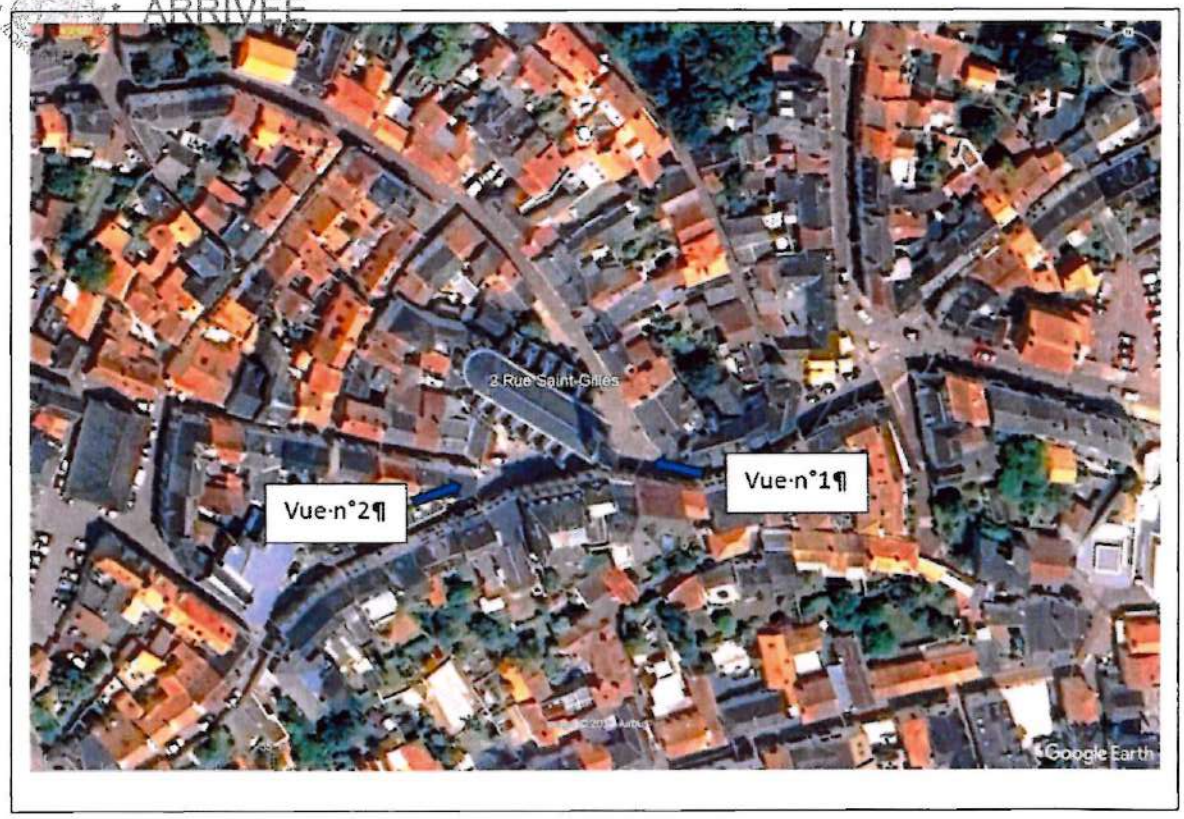

Photomontage 1 – Avant

Service Urbanisme - Pornic

01 AOUT 2024

ARRIVÉE

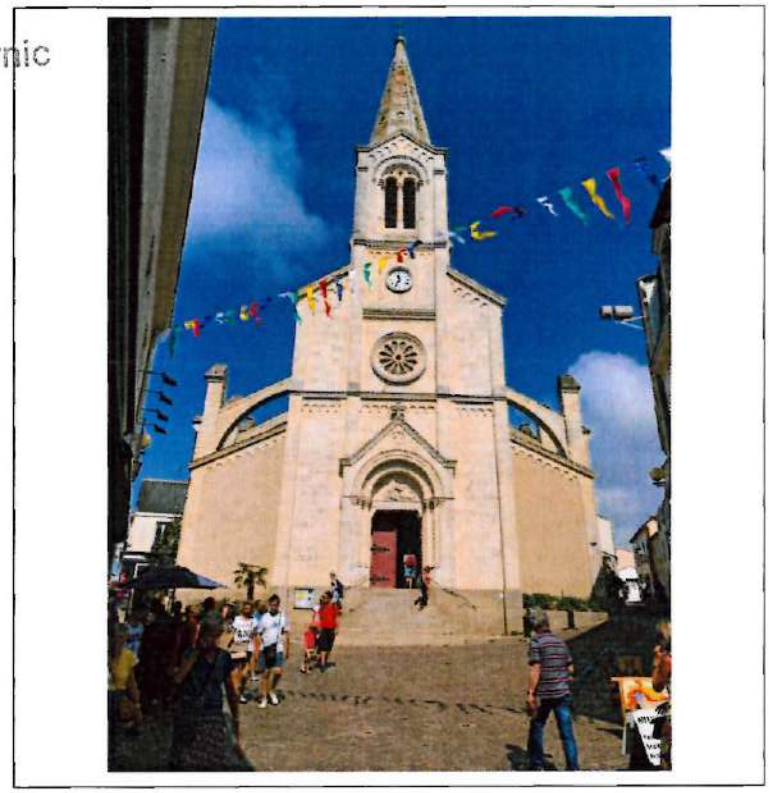

Photomontage 1 – Après

*Les antennes étant placées derrière les abat-sons elles ne sont pas visible*

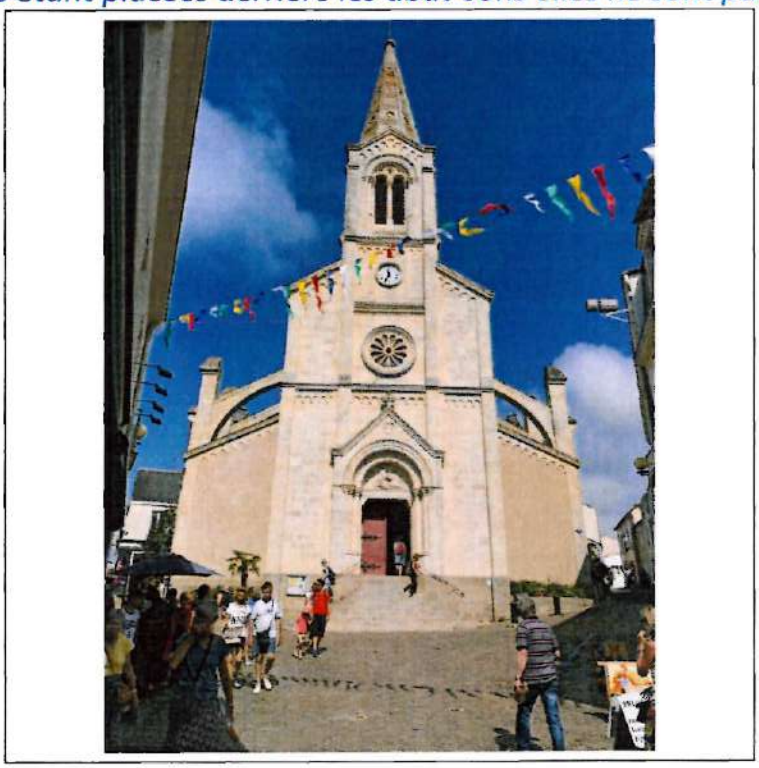

01 AOUT 2024
MAIRIE DE PORNIC
ARRIVÉE

Photomontage 2 – Avant

Photomontage 2 – Après

*Les antennes étant placées derrière les abat-sons elles ne sont pas visible*

DP7 Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art R.431-10d du code de l'urbanisme]

Vue aérienne du terrain

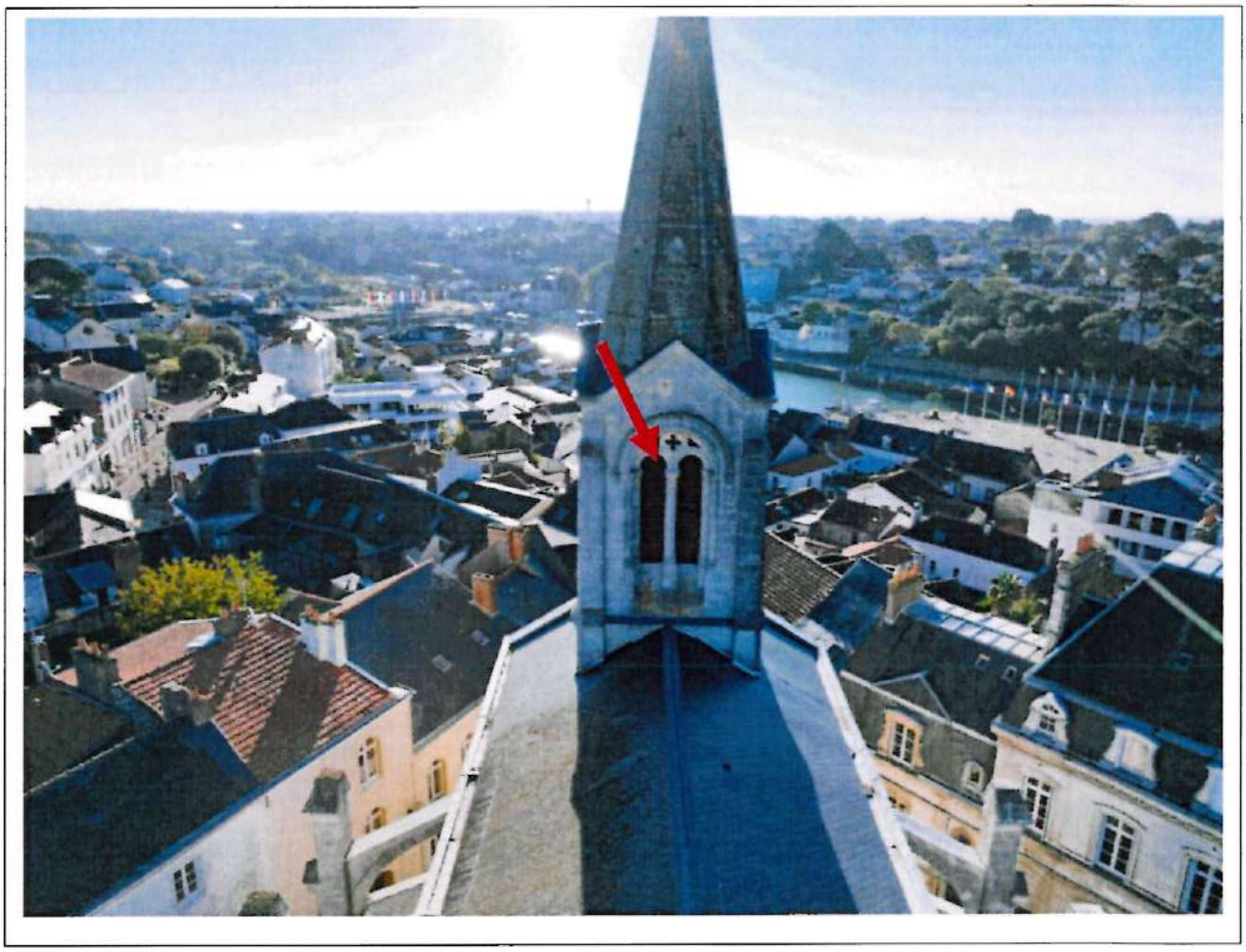

Service Urbanisme - Pornic

01 AOUT 2024

ARRIVÉE

DP8 Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art R.431-10d du code de l'urbanisme]

Service Urbanisme - Pornic

MAIRIE DE PORNIC LOIRE-ATLANTIQUE

01 AOUT 2024

ARRIVÉE

free | GROUPE iliad

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
VILLE DE PORNIC
- 1 AOUT 2024
ARRIVÉE

Dossier DP
44131_008_03 PORNIC EGLISE

# DECLARATION PREALABLE

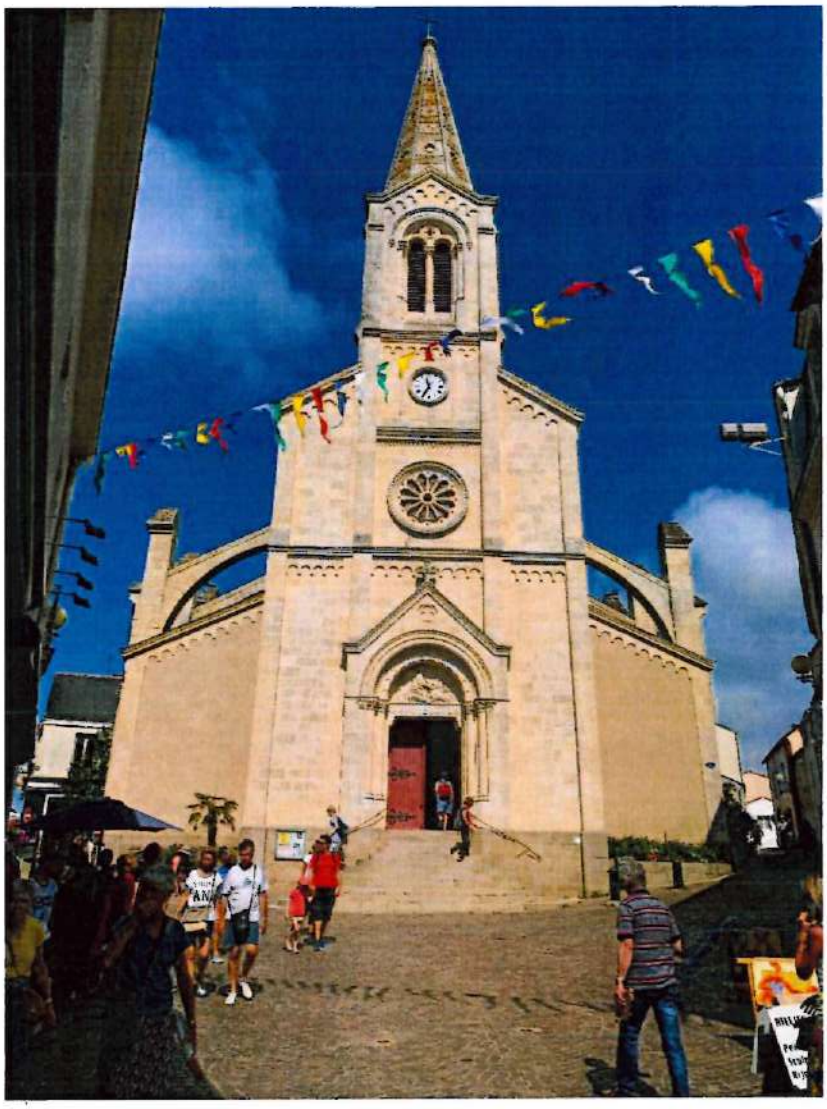

| | |
|---|---|
| **N° et voie** | 2 rue Saint Gilles |
| **Code Postal** | 44210 |
| **Ville** | PORNIC |

# SOMMAIRE

## A - Descriptif du projet

## B - Formulaire CERFA et Bordereau de dépôt des pièces jointes

## C - Accord de dépôt

Délégation de signature Free Mobile

Attestation Free Mobile

## D - Pièces jointes

DP1 : un plan de situation du terrain

DP2 : un plan de masse

DP4 : un plan des façades et des toitures (état existant/projeté)

DP6 : un document graphique (Photomontage)

DP7 : une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

DP8 : une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

Service Urbanisme - Pornic

MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE)

01 AOUT 2024

ARRIVÉE

# A - DESCRIPTIF DU PROJET

FREE MOBILE, détenteur de la 4ème licence de téléphonie mobile poursuit le déploiement de son propre réseau, conformément aux obligations qui lui sont faites par les services de l'Etat.

La commune de PORNIC occupe une position éminente dans la démarche de déploiement pour une couverture optimale conforme aux engagements pris par Free Mobile envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires Free Mobile est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) dans l'ensemble des territoires.

Dans le cadre de ses licences d'opérateur mobile, Free Mobile a, envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des obligations de couverture de la population, notamment la prochaine échéance, en janvier 2027, de 98% de couverture de la population en 4G par ses antennes relais.

Nous projetons l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur PORNIC (44210) dans le clocher de l'église, 2 Rue Saint Gilles, afin de développer et d'exploiter le réseau 3G et 4G.
Pour assurer la couverture radio, ce projet nécessitera :

- l'installation de 3 antennes panneau fixées derrière les abat-sons,
- une zone technique, constituée de coffrets techniques, est installée au 1er niveau (les coffrets techniques sont en métal et fibre de verre de couleurs blanche, beige et grise)

Dans le cas où le projet nécessiterait une extension de réseau, les frais afférents à cette extension seront pris en charge par le bénéficiaire de l'autorisation, conformément à l'article L. 332-8 et 332-15 du code de l'urbanisme.

Notre projet ne s'inscrit pas dans le plan des servitudes aéronautiques.

Service Urbanisme - Pornic
04 AOUT 2024
MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE)
ARRIVÉE

Service Urbanisme - Pornic
01 AOUT 2024
MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE)
ARRIVÉE

# B - CERFA DP et BORDEREAU DE DEPOT DES PIECES JOINTES

Service Urbanisme - Pornic

01 AOUT 2024

MAIRIE DE PORNIC

ARRIVÉE

# C - ACCORD DEPOT DP

Délégation de signature Free Mobile

Attestation Free Mobile

Service Urbanisme - Pornic

MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE)

01 AOUT 2024

ARRIVÉE

free

## DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné Nicolas JAEGER, pris en sa qualité de Président de la société Free Mobile, société par actions simplifiée au capital de 365.138.779 euros dont le siège social est situé 16, rue de la ville l'Evêque – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 499 247 138 R.C.S. Paris (le « **Délégant** »),

Donne délégation au nom et pour le compte de la société Free Mobile, à Monsieur Antoine Le Gal, professionnellement domiciliée au 16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris (le « **Délégataire** ») aux fins de régulariser auprès des instances compétentes (propriétaires, administrations, concessionnaires, etc.) l'ensemble des demandes relatives à la construction (Permis de construire, Déclarations Préalables, etc.) et à l'exploitation (EDF, etc.) des stations de radiotéléphonie des sites définies par la Société FREE MOBILE, de signer les demandes d'agréments de sous-traitants amenés à intervenir dans le cadre de la construction des sites de Free Mobile, et de signer les attestations d'habilitation de travail en hauteur et leurs renouvellement pour les salariés de Free Mobile dans le cadre de ses activités, dans les limites et conditions fixées par Free Mobile.

Le Délégataire est autorisé à subdéléguer ses pouvoirs de signature au titre des présentes après avoir obtenu l'accord préalable écrit du Délégant.

Service Urbanisme - Pornic

La présente délégation de signature est valable dans les conditions ci-dessus énoncées, et délivrée rétroactivement à compter du 15 avril 2022 pour la durée l'exercice par le Délégataire de ses fonctions de Directeur du déploiement du réseau mobile.

01 AOUT 2024

MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE)

ARRIVÉE

Elle peut être modifiée ou révoquée à l'initiative de Monsieur Nicolas JAEGER à tout moment.
Elle pourra également, en tant que de besoin, être confirmée et précisée, notamment sur demande de tout tiers intéressé.
En cas de cessation des fonctions du Délégataire quelle qu'en soit la cause, la présente délégation de pouvoirs ne pourra en aucun cas se poursuivre.
Le Délégant et le Délégataire reconnaissent que la présente délégation subsistera en cas de cessation des fonctions de Nicolas JAEGER exercées par le Délégant tant qu'elle n'aura pas été révoquée par le nouveau représentant légal de la Société.

Monsieur Antoine Le Gal déclare accepter expressément et en toute connaissance de cause la délégation de signature qui lui est consentie.

Fait à Paris,
Le 16 mai 2022

Pour la société Free Mobile
Nicolas Jaeger [1]

Bon pour délégation

Antoine LE GAL [2]

Bon pour acceptation de délégation

[1] Mention manuscrite « *Bon pour délégation* »
[2] Mention manuscrite « *Bon pour acceptation de délégation* »

Free Mobile - 16, rue de la Ville l'Évêque F-75008 Paris
Téléphone : +33 1 73 50 20 00 - Télécopie : +33 1 73 50 27 32
SAS au capital de 365 138 779 euros - R.C.S. : PARIS B 499 247 138

DP4 Les plans des façades et des toitures [Art R.431-10a du code de l'urbanisme]

Plan de masse existant

Plan de masse projeté

Plan d'élévation existant

Plan d'élévation projeté

Service Urbanisme - Pornic

01 AOUT 2024

MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE)

ARRIVÉE

free

**ATTESTATION**

**(ARTICLE R 423-1 DU CODE DE L'URBANISME)**

Je soussigné, Antoine LE GAL, Responsable Déploiement FREE MOBILE, atteste par la présente que FREE MOBILE remplit les conditions définies à l'article R. 423-1 pour déposer la présente déclaration préalable pour l'eglise située **2 rue Saint Gilles– 44210 PORNIC.**

Fait le 02/07/2024, à PARIS

**Antoine LE GAL**

Directeur du Déploiement

Service Urbanisme - Pornic

MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE)

0 1 AOUT 2024

ARRIVÉE

Free Mobile - 16, rue de la Ville l'Évêque F-75008 Paris
Téléphone : +33 1 73 50 20 00 - Télécopie : +33 1 73 50 27 32
SAS au capital de 365 138 779 euros - R.C.S. : PARIS B 499 247 138